

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2007

LIBERTÉS DES UNIVERSITÉS - (n° 71)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 49

présenté par
M. Apparou
rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 17

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer au mot :

« établie »,

le mot :

« établi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.